

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois. — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Lors de la cérémonie qui a eu lieu au palais des Tuileries, de la remise de la barrette, S. Em. le cardinal de Bonnechose a prononcé les discours suivants :

A Sa Majesté l'Empereur.

» Sire,

» Votre Majesté ne s'étonnera pas de l'émotion qui me domine en ce moment. Je n'avais pu demeurer insensible aux marques de bienveillance que depuis quinze ans vous m'aviez données, et Dieu m'est témoin que j'y avais répondu par un dévouement sincère. Mais aujourd'hui cette pourpre dont, à ma confusion, je suis revêtu, cette imminente dignité que le saint-père a daigné me conférer, ne sont-elles pas de votre part, Sire, une nouvelle preuve d'estime, de confiance, et j'oserais presque dire d'affection, qui surpasse toutes celles dont Votre Majesté s'était déjà plu à m'honorer.

» Aussi je ne puis dire combien j'en suis touché. Cette satisfaction du cœur n'est cependant pas sans mélange, et je ne saurais me défendre de certaines appréhensions à la pensée des nouveaux devoirs qui m'attendent.

» Votre foi catholique, Sire, et votre attachement filial à l'Eglise ont ouvert le Sénat de l'Empire aux cardinaux. Votre haute intelligence n'a jamais séparé dans ses vues chrétiennes les intérêts sociaux et politiques des sentiments religieux, qui en sont la base la plus solide, et la plus sûre garantie. Vous avez donc voulu que, dans cette auguste as-

semblée où siègent les représentants les plus élevés de la hiérarchie militaire et civile, l'Eglise eût aussi les siens et apparût en quelque sorte personnifiée dans ses premiers dignitaires.

» Telle est, Sire, la source de mes préoccupations. Plus on a de respect et d'amour pour la cause qu'on doit soutenir, plus on craint de la compromettre. Et fut-il jamais de causes aussi grandes, aussi belles, aussi saintes, que celles de la religion et de la patrie? Ces intérêts sacrés, en qui se résument tous les autres, sont ceux auxquels depuis longtemps j'ai dévoué ma vie. Je ne comprendrais pas qu'on voulût les désunir; et quand des circonstances malheureuses, nées du choc des passions humaines tendent à les mettre en opposition, notre devoir, comme le besoin de notre cœur, est de travailler de toutes nos forces à les concilier. C'est ce que, durant le cours de ma carrière, j'ai constamment essayé de faire.

» Nourri, élevé, formé d'abord dans les rangs de la société civile et pour elle, ayant employé plusieurs années de ma vie à étudier ses lois et à les appliquer, j'ai pu apprécier ses vrais besoins et ses généreuses aspirations, comme aussi ses erreurs et ses périls. Consacré depuis au service plus immédiat de Dieu dans l'Eglise, à la propagation de son Evangile, au règne de la justice chrétienne et de la charité dans les âmes, tout en m'efforçant de remplir cette sublime mission, je n'ai jamais renié mon origine, et bien souvent l'évêque a été heureux de retrouver, pour le gouvernement des hommes et des choses ecclésiastiques, les souvenirs et les inspirations du magistrat.

» Résolu de vivre et de mourir pour l'Eglise, je suis donc également déterminé à vivre et à mourir pour la France, pour cette terre chérie qui m'a donné le jour, à laquelle après Dieu je dois tout et à laquelle j'appartiens par mes plus tendres, comme par mes plus profondes affections.

» Mais cette France, nous l'avons vue, il y a quinze ans, se débattre dans les étreintes de l'anarchie, nous avons entendu ses cris de détresse, et nous frémissions à la vue de l'abîme où l'aveuglement des partis allait la précipiter, quand Dieu vous a succédé, Sire, pour la sauver.

» Le suffrage d'un peuple entier vous a acclamé et porté sur le pavois; les pontifes et la tribu sainte, comme tous les ordres de citoyens, ont salué en vous l'élu de Dieu et de la nation, le prince qui depuis a rouvert les portes de la ville éternelle au vicaire de Jésus-Christ, et qui l'y défend encore contre les manœuvres parricides d'enfants ingrats et rebelles; le prince par qui la France, après trois siècles, a retrouvé ses conciles; le prince qui lui a rendu la tranquillité au dedans et la gloire au dehors; le prince enfin qui, lorsque l'univers se trouble à la vue des flots de sang humain qui l'inondent, aux cris des opprimés, aux bruits et aux menaces de guerre retentissant de toutes parts, calme et serein, même au milieu des plus sinistres complots, offre la paix au monde par la proposition de ce congrès destiné à éteindre ses divisions.

» A ces traits, Sire, qui ne reconnaîtrait à la fois et votre mission providentielle, et notre devoir à tous de vous prêter le loyal concours de nos volontés et de nos forces?

» D'autres diront mieux que nous votre infatigable activité pour le bien de l'Etat, le vaste coup-d'œil de votre intelligence, votre fermeté de caractère, votre patience et cette bonté d'âme qui vous rend sensible à l'affliction du plus humble de vos sujets, et qui vous fait trouver votre satisfaction dans tout ce qui peut sécher une larme ou prévenir une souffrance.

» Mais ce que nous pourrions dire peut-être mieux que plusieurs autres, c'est cette qualité si rare dans les hommes que Dieu a élevés au pouvoir suprême, cet amour de la vérité, qui vous la fait chercher dans toutes les voies, qui souffre la contradiction, et qui, par une bienveillance marquée, encourage, au lieu de l'adulation, une nouvelle franchise et l'ouverture du cœur.

» Puissiez-vous donc vivre longtemps, Sire, pour la prospérité de la France et pour sa gloire! Que Dieu, qui vous a déjà défendu contre tant d'attentats, daigne vous couvrir toujours de sa protection, et répandre de plus en plus dans votre âme les lumières et les forces si nécessaires pour gouverner selon ses lois le vaste empire qu'il vous a confié! Puissent ses plus précieuses bénédictions reposer sur Votre Majesté, sur votre auguste compagne, et sur le Prince Impérial, espoir des générations futures.

A Sa Majesté l'Impératrice.

» Madame,

» Il m'est doux d'inaugurer cette pourpre sacrée en offrant mes hommages à la mère du jeune prince qui, parmi tant de titres glorieux, possède celui de fils spirituel du pontife, suc-

FEUILLETON.

9

LE MURIER D'OR.

(Suite.)

» L'interpellé laissa se vider le carquois des ban-derillos qui excitaient son envie de parler. Lorsqu'il eut obtenu le silence nécessaire à l'effet qu'il attendait de ses paroles :

» — La partie non-officielle du *Moniteur*, dit-il en empruntant la formule des journaux, renferme ce matin une nouvelle importante. C'est un fait Paris, mieux que cela, un fait *Chaussée-d'Antin*!

» Une clameur d'encouragements salua ce début.

» — Vous ne devinez guère de quoi il s'agit, fit Pelloquin en savourant, comme un orateur, les sensations soulevées par son exorde.

» — Au fait! au fait! crièrent les impatients, qui voyaient arriver l'heure réglementaire du silence et de la prise de possession de tous les postes.

» — Eh bien! voici le fait, glapit Pelloquin: Mlle Hélène se marie! Je viens d'apprendre cela dans la

rue du Sentier, de l'ami d'un ami de M. Maurice. J'ai lieu de me croire bien informé.

» Une rumeur chagrine circula avec l'étonnement le long des comptoirs. Tu comprends pourquoi nous nous sommes habitués à ne pas séparer M. Thibault de sa nièce, et sa nièce de la maison. La nouvelle était une menace.

» — Et avec qui, s'il vous plaît? dit un curieux incrédule?

» — Vous n'êtes guère clairvoyants. Que pensez-vous de M. Valériaux?

» — Bah!

» — Il n'y a pas de quoi tant s'étonner quand on y réfléchit. Ajoutez maintenant, pour tout savoir, qu'en épousant Mlle Hélène il prend les rênes du *Murier*.

» Le complément de la nouvelle aggravait son début, il y eut un mouvement unanime d'humeur, qui retomba sur le futur, dont l'avènement allait mettre en péril les coutumes patriarcales intitulées par M. Thibault.

» Pendant le feu roulant de sourdes boutades qui s'exécuta de rayon en rayon, Pelloquin fixait obliquement les yeux sur la figure de Duchâtelet et souriait d'un mauvais sourire. Je ne sais comment ni

pourquoi ce détail, qui échappait à tout le monde, me frappa. J'observai.

» Pendant qu'on monnayait sa mauvaise humeur d'une façon assez libérale, Duchâtelet ne dit mot; mais sa figure était si pâle, si défaite, et l'impression qu'il semblait éprouver si profonde, que j'en fus alarmé. Je crus d'abord aux symptômes d'une indisposition fortuite: ce ne fut qu'un éclair. Le sourire satanique de Pelloquin et ses yeux, qui dardaient de côté des regards aigus comme des fleches, me mirent sur la voie.

» Duchâtelet était uniquement sous l'influence de la nouvelle. Pelloquin, en parlant à tout le monde, la lui avait particulièrement décochée. Le coup n'avait que trop bien porté, cela se voyait aux efforts que le pauvre garçon faisait pour retrouver son sang-froid.

» — Quel motif personnel peut donc aggraver à ce point, pour Duchâtelet, la sensation qui circule? me demandai-je sans trouver d'abord la réponse. Est-il l'ennemi de M. Valériaux? les suites de l'événement menacent-elles directement sa position? quel espoir détruisent-elles? quel danger font-elles naître?

» Ma supposition ne se soutint pas quand je son-

geai à la droiture et à la franchise de cette nature bienveillante et sans fiel. Les craintes de position me parurent absurdes lorsque je me représentai l'estime que M. Thibault faisait de Duchâtelet, et les enchères que deux ou trois grandes maisons avaient mises sur sa capacité pour l'attirer à elles.

» Pelloquin souriait toujours, et l'âcre sentiment distillé par ce sourire m'avertissait que je faisais fausse route. C'est alors qu'au milieu des suppositions vraisemblables que je cherchais à bâtir sur cette émotion se dressa tout à-coup une invraisemblance. Elle s'imposa à mon esprit malgré mes doutes, malgré les répugnances de la raison, qui la taxaient d'absurdité. Ce n'était ni dans ses intérêts ni dans ses passions que Duchâtelet était frappé, c'était au cœur.

» Je compris qu'une profonde affection venait de se montrer à mes yeux sous l'aiguillon d'une douleur imprévue, et de se révéler à elle-même. La conscience de sa nature et de son étendue avait échappé à celui qui la ressentait. Éclore dans les mystérieuses profondeurs de son âme, elle devait éternellement y rester enfouie sans témoins, sans confidentes, et s'y éteindre obscure comme elle avait vécu. La brusquerie d'une surprise avait fait descen-

cesseur du prince des apôtres. Cette prérogative, gage insigne des bénédictions qui ont consacré la dynastie impériale, rejaillit sur Votre Majesté et ajoute un trait éclatant à votre destinée, si intimement liée aux destinées de la France.

» On aime à contempler, au milieu des complications de notre époque, la mission si pleine de sérénité et de grâce que la divine Providence a daigné vous confier. En effet, soit que l'orage gronde autour du saint-siège et répande la douleur et l'effroi dans tous les cœurs catholiques, soit qu'une guerre fratricide ensanglante le nouveau monde et plonge dans la plus triste indigence les populations de nos belles contrées qu'elle prive de travail, Votre Majesté, par l'énergie de sa foi et par sa compatissante charité, rassure les esprits, apaise les angoisses et ranime toutes les espérances.

» Ainsi se montrèrent sur le trône de France, dès les temps les plus reculés, plusieurs illustres princesses, dont nous sommes heureux de voir reproduire par vous les touchants exemples. On sent, comme au temps des Clotilde et des Blanche de Castille, que c'est dans un dessein de prédilection pour la France que Dieu vous a prise par la main pour vous élever à ce rang suprême; et c'est ce qui vous rend si chère à notre patrie, ce qui fait partout bénir l'intelligente, pieuse et sympathique compagne de l'Empereur. Je rends grâce d'une solennité qui m'a permis, Madame, de joindre ce témoignage à l'expression respectueuse de mon dévouement et de ma fidélité. »

L'Empereur a répondu :

« Eminence, vous avez raison de dire que les honneurs de ce monde sont de lourds fardeaux que la Providence nous impose. Elle a voulu, dans sa justice, augmenter les devoirs en proportion des dignités; aussi, je me demande souvent si la bonne fortune n'a pas autant de tribulations que la mauvaise. Mais dans les deux cas notre guide et notre soutien, c'est la foi : la foi religieuse et la foi politique, c'est-à-dire la confiance en Dieu et la conscience d'une mission à accomplir. — Cette mission, vous l'avez appréciée avec l'attachement que vous m'avez toujours témoigné, et vous l'avez définie avec l'expérience du magistrat et du prêtre qui a vu de près où conduit l'abandon de tout principe, de toute règle, de toute croyance.

» Aussi devez-vous être étonné, comme moi, de voir, à un si court intervalle, des hommes à peine échappés du naufrage appeler encore à leur aide les vents et les tempêtes. Dieu protège trop visiblement la France pour permettre que le génie du mal vienne encore l'agiter. Le cercle de notre constitution a été largement tracé : tout homme honnête peut s'y mouvoir à l'aise, puisque chacun a la

» faculté d'exprimer sa pensée, de contrôler les actes du gouvernement et de prendre sa juste part dans les affaires publiques. Aujourd'hui, plus d'exclusion; le clergé, comme vous voulez bien le rappeler, a non-seulement la liberté de s'occuper des questions religieuses, mais encore ses chefs les plus éminents trouvent leur place légitime dans le premier corps de l'Etat.

» C'est donc avec plaisir que je verrai la haute dignité dont vous venez d'être revêtu vous donner accès au Sénat. Vous y apporterez, je n'en doute pas, cet esprit de conciliation qui ne sépare pas la cause de la religion de celle de la patrie; cet esprit de tolérance qui attire et persuade, enfin cet amour du pays qui tend sans cesse à rapprocher ceux qu'éloignent les divergences d'opinions. » Je vous remercie de la justice que vous rendez aux sentiments religieux de l'Impératrice. C'est l'heureux privilège de la femme de rester étrangère aux raisons d'Etat et aux froids calculs de la politique, pour se livrer tout entière aux généreuses inspirations de l'âme, et pour offrir des consolations à l'infortune, des encouragements à tout ce qui est noble et sacré.

» Mon fils, que protègent les bénédictions de l'Eglise, apprendra de bonne heure ses devoirs de chrétien, de citoyen et de prince, et plus tard il continuera envers sa patrie, comme envers les amis de son père, à acquitter ma dette de reconnaissance et d'affection. »

L'*International* publie la réponse du gouvernement italien à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, relative à la proposition du congrès restreint. Après avoir exprimé d'abord ses regrets de ce que l'Angleterre et la France n'aient pu s'entendre pour l'accomplissement de la grande pensée de l'Empereur d'un congrès européen, le ministre des affaires étrangères, M. Visconti Venosta, formule, au nom de son gouvernement, une adhésion complète au nouveau projet. Il accepte le programme tracé par M. Drouyn de Lhuys, et il témoigne, cela est bien naturel de sa part, la ferme confiance que les questions de Venise et de Rome n'y ont été inscrites que pour être résolues selon les vœux et les désirs des partisans de l'unité italienne. (La France).

Le *Journal de Dresde* dit, à propos d'un article de la *Gazette de Vienne* (édition du soir) relatif au protocole de Londres :

« Si plusieurs gouvernements de la Confédération avaient prévu que l'intention des grandes puissances était de maintenir, dans tous les cas, le protocole de Londres et que, par suite, la promesse de laisser ouverte la question de succession n'était qu'illusoire, ces gouvernements auraient, dès le début, voté pour l'occupation. Les gouvernements qui ont

rejeté la proposition austro-prussienne ne craignent pas de guerre, mais ils veulent que le peuple allemand sache pourquoi elle sera entreprise. Si la proposition de la Hesse est acceptée, la majorité de la Diète aura le droit de l'exécuter, tandis que les grandes puissances allemandes n'ont pas celui d'entrer dans le Holstein sans le consentement de la Diète. »

Les fractions libérales de la Chambre des députés de Berlin ont pris en considération, dans la séance du 16, une résolution de M. Schultze dont voici le sens :

« Attendu que la Prusse, de concert avec l'Autriche, a déclaré à Francfort que les deux puissances résisteraient à la décision de la Diète du 14, et qu'elles prenaient en main propre l'affaire du Sleswig-Holstein et l'occupation du Sleswig; attendu que la Prusse se sépare ainsi de l'Allemagne, et abuse de sa position de grande puissance; que la politique austro-prussienne ne peut avoir d'autre résultat que d'abandonner encore une fois les duchés au Danemark; que cette violence provoque la résistance légitime des autres Etats et la guerre civile; par ces motifs, la Chambre déclare s'opposer à cette politique par tous les moyens légaux qui sont en son pouvoir. »

La proposition de M. Schultze a été renvoyée à la commission pour l'emprunt, avec mission de faire un rapport verbal.

Dans sa séance du 16 janvier, la Chambre des députés a demandé en se basant sur l'article 84 de la constitution, la remise en liberté des quatre députés polonais qui sont en prison.

On lit dans la *Gazette allemande du Nord*, du 16 janvier :

« Les autorités militaires à Berlin déploient depuis quelques jours une grande activité qui se rattache à la résolution de la Diète du 14 janvier. Le plan militaire a été arrêté avec la coopération d'officiers autrichiens.

» Les Autrichiens se serviront du chemin de fer de la basse Silésie en évitant de traverser la Saxe. La déclaration faite par la Saxe dans la séance de la Diète empêchera difficilement l'entrée des troupes autrichiennes dans les duchés dès que le délai fixé par l'*ultimatum* des deux grandes puissances allemandes au Danemark sera expiré. »

Le *Mémorial diplomatique* annonce qu'avant de procéder à l'occupation du duché de Sleswig, l'Autriche et la Prusse vont adresser de concert et simultanément une sommation à la cour de Copenhague pour la mettre en demeure d'accomplir les engagements de 1851-52.

Dans cette sommation seraient spécifiés les chefs de la demande à laquelle le Danemark aurait à satisfaire pour éviter que les deux

grandes puissances allemandes occupassent le duché à titre de gage.

Le gouvernement danois s'occupe de contracter en Angleterre un emprunt de 1,200,000 livres sterling en 5 0/0. On ne connaît pas encore le résultat de la négociation.

Un article rétrospectif sur les opérations en Pologne, publié par le *Dziennik*, du 2 janvier, donne sur leur résultat quelques détails curieux. L'auteur estime que les forces insurgées au plus fort de la campagne, se sont élevées à 30,000 hommes. La perte que les troupes russes ont faite s'élèverait à 3,200 hommes tués et blessés; ce chiffre ne semble pas, d'ailleurs, très-vraisemblable. Il doit être plus considérable. Quant aux pertes des insurgés, sans dissimuler qu'il est impossible d'en fixer exactement le total, l'article du *Dziennik* l'évalue à 28 ou 30,000 hommes. Cette appréciation ne diffère pas trop de celle que mettent en avant les personnes qui en exagèrent les chiffres, à Varsovie, où l'on porte généralement de 20 à 25,000 hommes les pertes de l'insurrection, mais il faut toujours y comprendre les transportés.

Les forces insurrectionnelles se trouveraient aujourd'hui réduites à 2,500 ou 3,000 hommes qui opèrent en petits détachements de 8 à 10 hommes. Il en sera ainsi et avec intention pendant tout l'hiver.

Un convoi de prisonniers, expédié le 2 de ce mois par le chemin de fer de Saint-Petersbourg, comprenait 229 personnes, dont 2 femmes, et 27 condamnés à la Sibérie. On estime généralement à environ 6,000 le nombre des prisonniers transportés à Saint-Petersbourg du mois de mai au mois de décembre dernier. Sur ce nombre, 200 seulement seraient destinés à être déportés en Sibérie; le reste est interné en Russie.

Le vent est aux crises ministérielles. Celle de Bruxelles n'est pas encore terminée, qu'une autre se présente à Madrid.

Le roi des Belges s'est décidé à accepter les démissions qui lui étaient offertes, et il a chargé M. de Brouckere, qui fait partie du centre gauche, de former un nouveau cabinet.

A Madrid, le vote du Sénat dans la séance du 15 sur la réforme constitutionnelle, a déterminé la retraite du cabinet. La reine a accepté la démission des ministres. On ne sait pas encore qui elle désignera pour composer le nouveau ministère.

Voici à quelle occasion cette résolution a été prise :

Le ministère avait proposé de rendre héréditaire la dignité de sénateur. Le marquis Novaliches (général Pavia), qui jusqu'ici avait été le plus zélé défenseur du cabinet Miraflores, s'en est séparé et a combattu le projet

de un rayon de lumière au fond des ténèbres qui l'enveloppaient et l'avaient définie.

» Je fus convaincu que Pelloquin et moi avions seuls pénétré ce mystère, dans le moment fugitif où il s'était trahi. En effet, quelques secondes suffirent à Duchâtelet pour vaincre son émotion et en rendre la cause invisible.

» Je te l'avoue, je ressentis une profonde pitié pour le pauvre garçon qui portait en lui-même cet idéal chimérique, et je compris que d'amertume il devait comporter.

» — Il se vainera. Personne ne soupçonnera sa victoire et le prix qu'elle aura coûté, pensais-je en reportant mes yeux sur le visage impassible de Duchâtelet. Il a la modestie, la résignation et la droiture. Au moins, s'il souffre, il saura vaincre ses souffrances.

» Sais-tu, mon cher Ferdinand, que Duchâtelet n'a pas même à se reprocher d'imprudence. Entre ses idées, ses sentiments, son caractère et les idées, le sentiment et le caractère de Mlle Hélène, il y a tant d'affinités, que, sous l'influence de relations quotidiennes presque familières, il est excusable d'avoir fait ce beau rêve sur lequel souffle si brutalement la réalité. Aussi je le plains sincèrement et

hâte le moment de la résignation, sinon de l'oubli...

» Je ne m'étais pas trompé, mon cher Ferdinand, voici, au moment où je puis terminer ma lettre, un fait qui va t'en donner la preuve.

» Il y a quatre jours, je remarquai que, malgré ses efforts, Duchâtelet ne pouvait dissimuler un redoublement de tristesse. La préoccupation, l'embarras et une sorte d'agitation fiévreuse se trahissaient dans son attitude et sur sa physionomie. Des défaillances inexplicables pour ceux qui n'en avaient pas la clef paralysaient ce jugement rapide et cette rectitude d'esprit si spontanés dans l'action, qui sont pour nous des sujets d'envie.

» — Nous approchons d'une crise, pensai-je en redoublant d'attention.

» Ne va pas croire, au moins, que je fisse là de l'observation d'amateur, comme un curieux en face d'un spectacle intéressant.

» J'éprouvais une compassion profonde pour cette nature honnête et généreuse qui luttait courageusement contre ses propres sentiments, au prix de douleurs que j'eusse voulu soulager. Aussi, malgré ma ferme intention d'attendre une circonstance favorable pour provoquer un épanchement; malgré ma détermination arrêtée de respecter les mystères

de cette souffrance, qui voulait cacher son secret, je ne pus résister à un entrainement irréfléchi dans un moment où je me trouvais fortuitement rapproché de Duchâtelet.

» — Vous souffrez ? lui dis-je à demi-voix en lui tendant la main.

» Ces mots, la compassion sincère qui perçait dans mon accent, dans mon geste, et probablement sur mon visage, échappèrent au pauvre garçon. Il ne comprit qu'une chose, c'est qu'un regard étranger avait pénétré dans le fond de sa pensée. Stupéfait d'abord, il pâlit, puis chancela comme sous l'influence d'une secousse. Pourtant, au prix d'un effort de volonté, il dompta son émotion. D'un coup-d'œil il devina la cause de l'affirmation que je lui adressais sous une forme interrogative. Après un instant d'hésitation, il serra la main que je lui présentais et renonça à dissimuler.

» — Oui, dit-il à voix basse; mais je connais un remède au mal, je l'emploierai bientôt.

» — N'oubliez pas que vous avez en moi un ami pour vous comprendre et vous consoler.

» — Merci ! répliqua-t-il en serrant énergiquement la main qu'il avait gardée; je m'en souviendrai.

» Le lendemain, Duchâtelet, qui avait passé par

de nombreuses hésitations, se détermina brusquement à demander à M. Thibault un entretien particulier.

» — Peut-être, monsieur, dit-il au patron avec un calme surprenant s'il n'eût été factice, peut-être m'accuserez-vous d'ingratitude; mais je commence par protester contre une pareille supposition.

» — Et comment, à quel propos pouvez-vous penser que cette accusation me vienne à l'esprit, mon cher Duchâtelet ? fit M. Thibault en souriant. Je voudrais n'avoir autour de moi que des employés comme vous, et je vous déclare franchement que si je mesure votre position à vos services, je me trouve en reste. Vous êtes ici mieux qu'un commis.

» — Comme, dans plusieurs circonstances que je ne rappelle pas, vous avez été mieux qu'un patron.

» — Admettons-le, nous sommes quittes. Cependant la crainte que vous exprimez en forme de préambule m'annonce quelque chose d'important ou de grave, et j'ai hâte de le connaître. Parlez.

(La suite au prochain numéro.)

ministériel, auquel il reprochait d'être incomplet. Suivant lui, le gouvernement devait ou rétablir les majorats, ou laisser les choses comme elles étaient. S'étant trouvé en minorité, le cabinet a cru devoir se retirer.

(La France).

Nous apprenons par un télégramme de Trieste, du 14, dit le *Mémorial diplomatique*, que S. A. I. l'archiduc Ferdinand-Maximilien est parti de Miramar pour se rendre à Vienne, sur une invitation spéciale de l'empereur, son auguste frère.

La visite que l'archiduc Ferdinand-Maximilien et la princesse Charlotte se proposent de faire à la cour des Tuileries, avant de s'embarquer pour le Mexique, ne se bornera pas à un simple acte de courtoisie. L'intention bien arrêtée du futur souverain du Mexique est de passer plusieurs semaines à Paris, pour s'entendre avec l'Empereur des Français sur toutes les questions principales de la politique intérieure et extérieure du nouvel établissement monarchique. « Je tiens, aurait dit dernièrement l'archiduc, autant qu'il dépendra de moi, à acquitter la dette de reconnaissance que le Mexique a contractée à tout jamais envers la France; je ne saurais mieux y parvenir qu'en devenant le plus loyal et le plus fidèle allié de Napoléon III, dont, tout le monde le sait, j'ai toujours été le plus sincère admirateur. »

En montant sur le trône relevé de Montezuma, l'archiduc Ferdinand-Maximilien gardera la devise que portent aujourd'hui ses armes princières : « Équité dans la justice. »

L'AMIRAL HAMELIN.

Le *Moniteur* du 17 annonce la mort de S. Exc. l'amiral Hamelin, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

L'amiral Hamelin était né le 2 septembre 1796.

Il fut élevé par son oncle, le contre-amiral baron Hamelin, un des plus illustres marins du premier Empire, et s'embarqua comme novice, à onze ans, sur la frégate la *Vénus*, qui soutint plusieurs combats mémorables. Nommé enseigne en 1812, il prit part à l'expédition de l'Escaut. Nommé lieutenant de vaisseau le 22 août 1821, capitaine de frégate le 31 décembre 1828, capitaine de vaisseau en 1836, contre-amiral en 1842 et vice-amiral en 1848, il eut de nombreux commandements dans lesquels il déploya les qualités d'un marin consommé.

Son nom est intimement lié à l'immortelle campagne de Crimée. Il était préfet maritime à Toulon, lorsqu'il reçut, en 1855, le commandement de l'escadre de la mer Noire. Il dirigea, en cette qualité, le bombardement d'Odessa, le débarquement des troupes près de l'Alma et l'attaque contre les forts de Sébastopol, attaque à jamais mémorable et dans laquelle la marine française se couvrit de gloire.

Il montra dans toutes ces affaires un sang-froid, un courage et un dévouement admirables. A l'attaque du 17 octobre, un obus éclata sur la dunette de la *Ville-de-Paris*, qu'il montait, tua à ses côtés le lieutenant de vaisseau Sommelier, attaché à son état-major, et le renversa lui-même. Il se releva et continua à commander le feu au milieu des projectiles que les Russes dirigeaient sur son vaisseau.

Il fut récompensé de sa belle conduite par le grade d'amiral qui lui fut conféré par un décret impérial du 2 décembre 1854. Peu de temps après il quitta la mer Noire et remit le commandement de l'escadre française au vice-amiral Bruat qui servait sous ses ordres.

A la mort de M. Théodore Ducos, l'amiral Hamelin fut nommé ministre de la marine, fonctions qu'il conserva depuis le 19 avril 1855 jusqu'au 24 novembre 1860. Peu de temps après, l'Empereur lui conféra la dignité de grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

D'un caractère droit et loyal, l'amiral Hamelin était un des marins les plus distingués de notre époque. Il laisse une famille honora-

ble qui porte dignement son nom. Son fils aîné est aujourd'hui capitaine de frégate et second du vaisseau à vapeur la *Bretagne*. Son autre fils est conseiller référendaire à la cour des comptes. Sa fille est mariée, depuis quelques jours, à un homme entouré de la considération publique.

Le mariage avait été fixé au 5 janvier. L'amiral, prévoyant sa fin prochaine, et voulant assister à l'union de sa fille qu'il chérissait, fit avancer l'époque de la cérémonie nuptiale, qui eut lieu au mois de décembre. Il a montré à ses derniers moments un courage stoïque : il est mort comme un chrétien et comme un valeureux soldat.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, voulant honorer d'une manière toute particulière la mémoire de l'amiral Hamelin, a décidé que sa dépouille mortelle serait inhumée dans le caveau de l'hôtel impérial des Invalides.

On assure que la cérémonie des obsèques de l'amiral Hamelin aura lieu jeudi prochain aux Invalides.

(La France).

— Une nouvelle dont on comprendra facilement l'importance, si les espérances conçues viennent à se réaliser, nous arrive des Etats-Unis. Il ne s'agit rien moins que d'une révolution dans la vapeur. Une commission d'ingénieurs vient d'être nommée par le gouvernement américain pour examiner l'emploi du pétrole comme moyen de produire la vapeur en force suffisante pour servir de moteur.

D'après le rapport de cette commission, ce produit pourrait être appliqué facilement sans danger, et avec une énorme économie, à cet usage.

— Quoique l'attaque de goutte dont lord Palmerston a été atteint ne se soit portée que sur la main gauche, elle a été assez violente pour affecter l'état général de la santé du premier ministre, et l'on a remarqué avec peine que les traces en étaient visibles sur son visage et qu'il en paraissait affaibli.

— Voici, d'après Hippocrate, comment doit s'expliquer les songes :

« Lorsque, durant son sommeil, un homme a des songes qui ont des rapports à ce qu'il fait dans le jour, et pour objet des choses naturelles et convenables, c'est signe qu'il se porte bien. Mais les songes qui sont contraires aux actions de la journée annoncent du désordre dans la machine, désordre plus ou moins grand, selon que ces songes s'écartent plus ou moins des actions naturelles ou habituelles de celui qui les a faites. Si l'on rêve que l'on mange avec appétit des aliments ordinaires, c'est une marque que le corps est vide et doit prendre plus de nourriture. Les songes lugubres et effrayants, annoncent dans le sang un ralentissement auquel il faut remédier. »

Si cette explication n'offre pas le même caractère merveilleux que celles données par le livre intitulé *la Clef des Songes*, on doit du moins reconnaître qu'elle est plus vraisemblable.

— Un phénomène peut être unique dans l'histoire vient de se produire sur les côtes de Sicile. L'île Ferdinand a, qui, il y a quelques années, avait complètement disparu sous les eaux, remonte graduellement, et déjà on peut l'apercevoir à quelques pieds seulement au-dessous du niveau de la mer. Un bâtiment anglais, sur lequel se trouvent plusieurs savants, stationne aux environs de l'île pour examiner ce phénomène.

— Le *New York Herald*, après un long compte rendu du combat qui a eu lieu récemment entre le boxeur Heenan, pour l'Amérique, et King, pour l'Angleterre, constate ce fait qu'il fit un supplément le jour où le président prononça son message au Congrès, et qu'il n'en vendit presque aucun exemplaire, tandis que son supplément qui donna le détail de la boxe susdite s'est débité par milliers. Un million de dollars avait été engagé en paris sur les

deux champions dans New-York seulement, et trois millions entre l'Angleterre, l'Amérique et le Canada.

Le *New York Herald* entre du reste tout à fait dans l'esprit de ses compatriotes, car pour les consoler de ce douloureux échec, il énumère combien de fois, depuis 1776, les boxeurs américains ont vaincu des boxeurs anglais et il proclame l'espoir d'une prochaine revanche contre le lion britannique, « ou plutôt, comme il dit, la bête britannique composée de qualités contraires à celles du lion avec l'opiniâtreté stupide du bœuf et la perfidie féline (sic). »

Nous avons tenu ce spécimen des rivalités qui existent entre les cousins saxons et des bons sentiments des Yankees pour les Anglais.

Chronique Locale.

M. Er. De Fos nous a prié d'insérer la lettre suivante :

Saumur, le 18 janvier 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons reçu, il y a quelques jours, une brochure traitant la question des Hospices. Après avoir lu cette brochure avec toute l'attention qu'elle mérite, nous croyons qu'il est de notre devoir de dire que nous nous rallions complètement au projet du Clos-Bonnet, projet qui nous semble le plus rationnel.

L'opposition, on le voit et quoiqu'on ait pu dire, n'a jamais été un plaisir pour nous.

Jusqu'à ce jour, la Commission des Hospices avait cru devoir garder le silence sur tous les projets de construction; aujourd'hui elle semble vouloir nous consulter; cette marque de confiance dans l'opinion publique fait grand honneur à la Commission et nous en manifestons hautement notre satisfaction personnelle.

En effet, une administration sage ne doit point s'isoler; elle doit se rapprocher de tout le monde, écouter volontiers et parler souvent; elle ne doit point se contenter de faire le bien à distance, elle doit s'enquérir chaque jour des besoins généraux du malheur.

La science, à laquelle nous avons consacré nos veilles, nous a enseigné depuis longtemps qu'une administration livrée sans contrôle à quelques individualités, ne trouve dans les circonstances critiques aucun appui pour lutter contre la mauvaise fortune; mais, qu'on peut compter sur le concours, en quelque sorte naturel, de tous les citoyens, dans une administration où l'on tient compte de l'opinion de tous.

Nous approuvons donc hautement nos administrateurs des Hospices d'avoir ouvert une espèce d'enquête sur le nouvel Hôtel-Dieu qu'on se propose de construire; c'est un moyen de sauvegarder leur responsabilité personnelle; c'est un moyen de connaître l'opinion publique. On n'est pas sans savoir que la question des pauvres domine souvent la politique générale; nous ne saurions donc trop l'étudier, pour qu'elle n'imprime pas un jour une direction fâcheuse à notre ordre social.

Nous voulions, tout d'abord, nous abstenir dans cette grave question des Hospices, nous nous disions qu'elle devait être abandonnée à de plus compétents; mais après avoir lu la brochure si lucide du docteur Bineau, il nous semble que l'hésitation n'est plus possible et que le projet du Clos-Bonnet mérite seul l'attention de nos concitoyens. E. DE FOS.

La bénédiction du nouvel autel élevé dans l'église de la Visitation, sous les inspirations de M. Coulon, a eu lieu dimanche dernier. Toutes les dispositions avaient été prises pour donner à cette fête plus de solennité. M^{sr} l'évêque d'Angers avait délégué un de ses grands vicaires, M. Chesneau, et plusieurs artistes étaient venus prêter leur concours à M. le curé de la Visitation.

De tous les morceaux qui ont été entendus nous ne saurions auquel donner la préférence.

Le *Credo* a été parfaitement chanté, par une voix encore inconnue dans notre ville, et que nous sommes heureux de posséder. Pendant l'*Offertoire* un jeune artiste plein d'avenir a joué avec un talent remarquable un morceau de clarinette avec accompagnement d'orgue; cette exécution fait le plus grand honneur aux deux jeunes exécutants, à M^{llr} Brick pour l'orgue, et à l'élève de son père pour la clarinette.

M. Brick est venu lui-même ensuite captiver l'attention, et a uni sa voix à une autre voix également belle et sympathique pour chanter en duo un *O Salutaris* et un *Agnus Dei*.

La foule était nombreuse et l'enceinte trop étroite pour cette pieuse réunion.

AVIS ADMINISTRATIF.

PATENTES — ANNÉE 1864.

Le Maire de la ville de Saumur

Prévient ses administrés, que le rôle des patentes pour l'année 1864, rendu exécutoire par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du 15 janvier 1864, est déposé chez M. le Percepteur des contributions directes, rue de Bordeaux, chargé d'en faire le recouvrement; et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ce rôle.

Les réclamations de toute nature seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant 3 mois, à partir de la présente publication.

Les personnes qui auront formé ces réclamations ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus ou à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 18 janvier 1864.

Le Maire,
CHEDEAU, adjoint.

VILLE DE SAUMUR.

LISTE ÉLECTORALE. — RÉVISION DE 1864.

Les habitants de la ville de Saumur sont prévenus que le tableau contenant les additions et retranchements faits par le Maire à la liste électorale de la commune, est déposé au secrétariat de la Mairie et sera communiqué à tout requérant jusqu'au 25 janvier courant, tous les jours, de 10 heures du matin à quatre heures du soir.

Pendant ce délai, les demandes en inscription ou en radiation seront reçues à la Mairie pour être jugées conformément à la loi.

Fait à la Mairie de Saumur, le 15 janvier 1864.

Le Maire de Saumur,
CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Turin, 18 janvier. — Le *Diritto* publie un manifeste de Garibaldi annonçant la formation d'un Comité unitaire et invitant les Italiens à se grouper autour de ce Centre unique et à reconnaître son autorité.

Le *Diritto* a été saisi et déféré aux tribunaux.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 16 janvier.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Réédification de la ville de Brousse. — Jacquille Dubrenat (nouvelle). — Les navires cuirassés et les nouveaux canons, en France et en Angleterre. — Causerie dramatique. — Tananarive, capitale de Madagascar. — Correspondance. — Em. Saisset. — Le capitaine Escourrou, tué à Puebla. — Philippe Hoerter.

Gravures : Expédition du Mexique : le général Bazaine en marche sur Morelia, départ de Mexico; Revue passée à Mexico par le général baron Neigre, après le départ du général Bazaine; Entrée du corps expéditionnaire à Querétaro. — Réédification de la ville de Brousse.

— Les navires cuirassés et les nouveaux canons, en France et en Angleterre (9 gravures). Madagascar : Place d'Anduhalo à Tananarive; Hauteurs de Tananarive, vue des palais royaux. — Birmanie : Amarapoura; niche sous un toit pyramidal, bâtie par l'ex-roi; — Vue de la ville de Paghani. — Em. Saisset. — Le capitaine Escourrou, tué à Puebla. — Philippe Hoerter. — Rébus.

La France élégante est le seul journal auquel son immense succès permette d'offrir à ses abonnés deux numéros par mois au lieu d'un seul. Mais succès oblige. Aussi d'importantes améliorations viennent-elles d'inaugurer

la onzième année de cette publication, et en faire bien décidément un recueil hors ligne, le plus charmant cadeau qu'il soit possible d'offrir à une dame.

Outre une délicieuse gravure de modes coloriées, inédite, chaque numéro contient des dessins de broderies, crochet, tapisseries, morceaux de musique, etc., etc. Ajoutez à ces éléments de succès des articles signés des noms les plus aimés de la littérature : Méry, Paul Féval, Pierre Zaccane, Jules Sandeau, Clémence Robert, etc.

Le prix de l'abonnement est de 18 fr. par année. Envoyer un mandat à l'ordre du Directeur, 64, rue Sainte-Anne, à Paris.

Marché de Saumur du 16 Janvier.

Froment (l'hectol.)	16 31	Huile de lin.	58 —
2 ^e qualité, —	15 68	Paille hors barrière	28 65
Seigle	9 25	Foin	71 51
Orge	9 25	Luzerne (les 750 k)	72 15
Avoine (entrée)	7 88	Graine de trèfle	48 —
Fèves	11 25	— de luzerne.	50 —
Pois blancs	26 —	— de colza.	26 —
— rouges	24 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil.)	170 —	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Huile de noix ord.	60 —	— cassées (50 k.)	65 —
— de chenevis	54 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité » à »
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Saint-Léger et environs 1863.	1 ^{re} id.	52 à »
Id.	2 ^e id.	48 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	48 à »
Id.	2 ^e id.	45 à »
La Vienne, 1863.		32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.		90 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à »
Id.	2 ^e id.	120 à 140
Varrains, 1863.		90 à 100
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à »
Id.	2 ^e id.	90 à »
Restigny 1863.		80 à 90
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	80 à »
Id.	2 ^e id.	75 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS.

	Un an.	Six mois.
PARIS,	15 fr.	8 fr.
DÉPART.,	18 fr.	10 fr.
CORSE,		
ALGÉRIE,		
ÉTRANGER, selon le tarif postal.		

11^e année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS, Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1^o 24 numéros, format grand in-8^o, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^o 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR;

— 3^o 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^o 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^o 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, fil de tricot; — 7^o Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir : Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le vendredi 22 janvier 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans l'ancien magasin à Sainte-Marie, rue de la Mairie, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la faillite du sieur Jean-Baptiste Besnard, boulanger à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 5, à la requête de M. Cormery syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, effets, armoire, glacés, tables, chaises, commode, batterie de cuisine, plusieurs barriques de demi-vin, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE 1^o UNE MAISON ET UN VASTE TERRAIN,

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et place Saint-Nicolas, et contenant en superficie 1031 mètres 12 centimètres.

2^o Une PETITE MAISON, joignant la précédente, contenant en superficie 130 mètres 12 centimètres. S'adresser audit M^r LEROUX. (4)

A VENDRE

Ensemble ou séparément, QUATRE TOURS à faire du grain de chapelet; QUATRE TOURS à guillocher. S'adresser à M. MARLIAC. (9)

A VENDRE

Ensemble ou par lots, LA SUPERFICIE DU TERRAIN de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÉTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves, Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Sur la ferme de l'Etang,

Commune de Gennes,

115 PIEDS DE CHÊNES

Et 20 autres arbres, tels que poiriers, corniers, ormes et alisiers. S'adresser à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur.

M^r Le Blaye, notaire à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (5)

A VENDRE

Avec toutes les garanties désirables, Une très-belle JUMENT, demi-sang anglais, bai cerise, 1 m. 62 c., se montant et s'attelant parfaitement. Et un PONEY, âgé de 5 ans, alezan, 1 m. 52 c., se montant et s'attelant aussi très-bien. S'adresser au bureau du journal.

TRÈS-VASTE REMISE

A LOUER.

S'adresser à M. LECHAT. (7)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE Place de l'Arche Dorée.

S'adresser à M. DUFAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^r LEROUX, notaire. (614)

BON BILLARD

A VENDRE S'adresser au bureau du journal.

CODE

DES USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

Maison LETELLIER, à Rouen

CHOCOLATS DES PHARMACIENS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EUROPE Préparés sous la garantie d'une Commission de Surveillance

CHOCOLATS ALIMENTAIRES au Maragnan, au Caraque, à la Vanille, en bouchées, en briquettes.

CHOCOLATS MÉDICAMENTEUX Analeptiques, Purgatifs, Ferrugineux, Vermifuges, pour les enfants, etc.

ROUEN, à cause de son importance, de sa position centrale et de sa proximité des ports d'arrivages, a été choisi pour centre de fabrication.

Les Chocolats hygiéniques se vendent uniquement dans les Pharmacies; on les trouve dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 JANVIER.			BOURSE DU 18 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 40	» 10	» »	66 35	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	94 30	» »	» 20	94 50	» 20	» »
Obligations du Trésor.	441 25	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France.	3300	» »	» »	3290	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	1235	» 5	» »	1235	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1200	» »	» »	1200	» 5	» »
Crédit Agricole	» »	» »	» »	625	» »	» »
Crédit Industriel.	700	» »	» »	702 50	2 50	» »
Crédit Mobilier	1025	» 10	» »	1020	» »	» 5
Comptoir d'esc. de Paris.	775	» »	» 3 75	771 25	» »	» 3 75
Orléans (estampillé).	990	» »	» 1 25	990	» »	» »
Orléans, nouveau	826 25	1 25	» »	826 25	» »	» »
Nord (actions anciennes).	952 50	3 75	» »	948 75	» »	» 3 75
Est.	478 75	» »	» »	477 50	» »	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	935	» 3 75	» »	932 50	» »	» 2 50
Lyon nouveau.	890	» »	» »	890	» »	» »
Midi.	655	» 2 50	» »	653 75	» »	» 1 25
Ouest	511 25	1 25	» »	513 75	2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1652 50	» 2 50	» »	1650	» »	» 2 50
Canal de Suez	475	» »	» »	475	» »	» »
Transatlantiques.	507 50	3 75	» »	502 50	» »	» 5
Emprunt italien 5 0/0.	68 70	» 45	» »	68 70	» »	» »
Autrichiens	390	» 2 50	» »	388 75	» »	» 1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	518 75	3 75	» »	516 25	» »	» 2 50
Victor-Emmanuel	383 75	» »	» »	383 75	» »	» »
Russes	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	375	» »	» »	375	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	583 75	3 75	» »	581 25	» »	» 2 50
Saragosse	590	» 7 50	» »	585	» »	» 5
Séville-Xérès-Séville	466 25	» »	» »	466 25	» »	» »
Portugais	398 75	3 75	» »	398 75	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 75	» »	» »	305	» »	» »
Orléans	295	» »	» »	293 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »
Ouest	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Midi.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Est.	287 50	» »	» »	288 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.